

- 2.3.3 La Partie belge accepte que soit organisée en Belgique une rencontre de trois (3) responsables québécois avec des experts belges de l'animation culturelle dans les bibliothèques publiques. Elle informe la Partie québécoise que l'animation dans les bibliothèques pour enfants est particulièrement développée.
- 2.4 La Partie belge accueillera en 1978 pour une période de deux (2) semaines trois (3) Québécois oeuvrant dans le domaine des Archives en vue d'échange d'informations administratives et professionnelles.
- En réciprocité, la Partie québécoise recevra en 1979 trois (3) spécialistes belges oeuvrant dans ce domaine.
- 2.5 La Partie belge accueillera pendant deux (2) semaines deux (2) Québécois qui souhaitent étudier le fonctionnement et la gestion des maisons de la culture en Belgique.
- 2.6 La Partie belge est disposée à accorder une bourse d'étude de douze (12) mois à un ressortissant québécois lui permettant d'effectuer un stage de perfectionnement en restauration d'oeuvres d'art à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique.
- 2.7 La Partie québécoise souhaite que s'effectue une mission exploratoire dans le domaine du théâtre. A cet effet, la Partie belge accueillera pendant deux (2) semaines un fonctionnaire québécois désirant étudier l'organisation du jeune théâtre en Belgique.
- 2.8 La Partie québécoise souhaite que s'effectue en Belgique une mission exploratoire dans le domaine de la musique.

La Partie belge accueillera pendant deux (2) semaines à l'automne 1978 un fonctionnaire désirant étudier les politiques générales et l'organisation de l'enseignement de la musique.